



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux

Question écrite n° 22364

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale que, selon certaines estimations, le nombre de personnes porteuses du virus de l'hépatite C en France oscillerait entre 400 000 et un million de personnes. Le chiffre le plus communément admis est celui de 600 000 personnes. De source médicale on affirme par ailleurs que 80 % des porteurs du virus vont connaître une infection chronique et que, parmi eux, 20 % vont évoluer vers une cirrhose du foie dans les quinze ans qui suivent. Cette situation appelle des mesures d'urgence tout d'abord au niveau de l'amélioration des conditions de prise en charge des malades par l'assurance maladie, ensuite dans le domaine de la prévention par le lancement d'une grande campagne nationale d'information sur la maladie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière ainsi que la date de sortie du livret spécial hépatite C, en cours d'élaboration, et destiné à être remis à tous les malades infectés par le virus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22364

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6667